

TRIBUNE



PB-PP1B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

OCTOBRE
2015

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

LA CIBLE, C'EST EUX!



71^e année - n°9 - octobre 2015 (mensuel) | dépôt CHARLEROI X | p402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Les (bons)
sentiments ne
suffisent pas
P. 3



MOBILISATION
Virage au bout de
l'enfer !
P. 4



TÉLÉCOM AVIATION
Appel à la mobilisation !
P. 9



4 rendez-vous

- En matinée au Théâtre Royal de Namur : **OLYMPIQUE** de la vie privée - 10 ans et + ... Tu Basta !
- 13h-15h30 : **Conte de nos ÉPIGRAMMES...**
- 15h30-19h : Festival des **POTENTIALS...** en action !
- 19h30 : **Parade des lanternes SOLIDAIRE**

Informations pratiques

CONTACT RMLP Michel Colard 081 31 21 17 • m.colard@rmlp.be
CONTACT CGSP Pierre Burinck 0477 284 718 • pierre.burinck@cgsp.be
CONTACT FGFB Jojo Burnette 0473 94 34 44 • joeph.burnette@fgfb.be

**« OXI ! BASTA ! ENOUGH !
 CONSTRUISONS UNE AUTRE EUROPE »**

**Non à l'austérité, à la pauvreté, au TTIP, au racisme et
 à la corruption. Solidarité sans frontières.**



**JOURNÉES D' ACTIONS ET
 ARRIVÉE DES EURO MARCHES**

**Bruxelles-Namur
 15, 16 & 17 octobre 2015**

**Notre OXI ! NON ! est un OUI ! À l'égalité,
 aux droits économiques et sociaux et à une réelle démocratie,
 un OUI ! Pour la réduction des dettes, un OUI ! Pour la justice
 climatique et OUI ! Pour la souveraineté alimentaire.**

AU PROGRAMME

LE 15 OCTOBRE, des **MARCHES ARRIVERONT D'EUROPE** à Bruxelles lors de la mobilisation initiée par l'Alliance D19-20, plateforme réunissant 98 organisations, et visant à travers des actions diversifiées et non violentes à **ENCERCLER LE SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UE**.

LE 16, plusieurs **ACTIONS ET DÉBATS** auront lieu avec notamment une manifestation contre l'appauvrissement à Namur. A Bruxelles, **UNE CONFÉRENCE CITOYENNE SUR LA DETTE** et **UN MEETING SUR LES ALTERNATIVES POLITIQUES EN EUROPE** ainsi que des débats et ateliers sur différentes luttes en cours en Belgique et en Europe. Le 16 est aussi la journée mondiale de l'alimentation.

LE 17, après-midi, une **MANIFESTATION EUROPÉENNE** est prévue à Bruxelles avec d'importantes délégations internationales. La date est symbolique puisqu'il s'agit de la journée internationale de lutte contre la pauvreté.

RE JOIGNEZ-NOUS ! | #OXI5 | fb event : OXI5.eu |



DANS NOS RÉGIONALES

Mons

**Congrès statutaire 2016
 Appel à candidatures**

Le samedi 19 mars 2016 se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel de la régionale de Mons.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un Secrétaire régional intersectoriel : Philippe Leclercq, sortant et rééligible ;
- quatre Vérificateurs aux comptes : Martine Lejeune, René Vandeville, Jean-Luc Delaunois, Claude Decamps, tous sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au règlement intersectoriel de la régionale de Mons ainsi qu'aux statuts fédéraux de la CGSP.

Les actes de candidatures respecteront le règlement intersectoriel de la régionale de Mons et devront être adressés par lettre recommandée pour le 3 novembre 2015 à :

Jean-Marc Durieux
 Président de la CGSP Mons-Borinage
 Rue Lamir 18/20 - 7000 Mons



Les (bons) sentiments ne suffisent pas

L'afflux massif de réfugiés venant de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, de Lybie ou d'ailleurs devrait nous interpeller à de nombreux points de vue.

L'attitude du gouvernement Jambon-Francken est éloquente quant à la gestion dogmatique de ce gouvernement fédéral-flamand. En effet, en juillet, il fermait encore des centres d'accueil pour demandeurs d'asile alors que les conséquences du conflit syrien notamment étaient, sinon déjà visibles, à tout le moins tout à fait prévisibles en termes de crise humanitaire et migratoire. Mais, comme il est bon ton de fermer des services publics, fermons-en allègrement ! Quitte à les rouvrir deux mois plus tard et ce en dépit des coûts engendrés par ces manœuvres politiques et des conséquences sociales et psychologiques sur le personnel de ces centres. Et sur les personnes qui y sont habituellement accueillies.

Les décisions de réouverture sont marquées par une nécessité mais surtout par une mauvaise volonté manifeste. La plupart des lieux d'accueil n'offrent pas les infrastructures minimales à un accueil décent de ces personnes qui ont déjà connu le pire de ce que l'on puisse vivre. Les tweets et autres commentaires déplacés de Théo Francken sont scandaleux de cynisme pour qui connaît la situation du centre d'urgence ouvert dans la précipitation dans des bâtiments proches de l'Office des Étrangers à Bruxelles.

Les relents nauséabonds se multiplient, entretenus et légitimés par différents mandataires, non seulement de l'extrême droite, mais aussi dans les partis qui défendent un projet du vivre ensemble. En tant qu'organisation syndicale, pas de quartier aux idées de l'extrême droite et au racisme ! Toute prise de position contre l'accueil des réfugiés est inacceptable.

Cela ne suffit pas pour autant. Les bons sentiments ne suffisent pas. Une analyse politique est nécessaire. Nous devons nous interroger sur les raisons de la montée de ce repli sur soi afin de le combattre efficacement, et rappeler à tous à quoi mène ce type de discours et quelles sont les valeurs inhérentes à la société que nous voulons construire à travers nos combats.

La politique menée par ce gouvernement sous le sceau d'une nécessaire austérité accentue l'individualisme. En effet, chacun tente de sauver le peu qui lui reste sans pour autant remettre en question les politiques qui s'attaquent aux conquêtes sociales.

Les travailleurs et travailleuses qui voient leurs acquis détricotés au quotidien, que ce soit dans le domaine des allocations familiales, des soins de santé, du chômage, des pensions, de la rémunération cherchent légitimement les causes de la dégradation de leur situation.

Et les mandataires politiques flamands qui expliquent que c'est la faute des Wallons paresseux ou des socialistes mauvais gestionnaires ne font que lancer des écrans de fumée pour cacher les vrais responsables. Le vrai coupable de cet appauvrissement des classes moyennes et des pauvres, c'est la politique actuelle qui ne fait qu'enrichir les rentiers, ce 1 % de la population qui détient plus d'un tiers des richesses et qui s'enrichit toujours plus !

C'est pourquoi nous devons expliquer à nos membres et aux travailleurs que les réfugiés ou les migrants ne sont pas responsables ni de la dette en Europe ou en Belgique, ni des délocalisations d'entreprises, et encore moins des mesures d'austérité imposées par ce gouvernement des droites. Au contraire, de nombreuses études scientifiques le démontrent, les réfugiés et les migrants créent des richesses en Belgique ! C'est tout l'opposé du dumping social, phénomène rendu possible par une réglementation européenne défaillante, où des travailleurs, avec la bénédiction de ce gouvernement, viennent travailler en Belgique tout en étant payés au niveau de leur pays d'origine (et y paient impôts et cotisations), soit moitié moins qu'un travailleur belge qui effectue le même travail. Encore un système qui profite aux détenteurs des capitaux qui organisent et financent cette fraude sociale et fiscale.

Aucun des problèmes mis en avant pour justifier le repli sur soi n'est causé ou aggravé par l'arrivée de réfugiés.

Ce sont les politiques d'austérité et de mise en compétition des conditions de travail - qui atteignent plus de 90 % de la population - qui sont dangereuses. Le capitalisme nous a déjà menés au fascisme et à la guerre. Ce « néo capitalisme » va de manière aussi certaine nous y mener une nouvelle fois, si nous n'y prenons garde.

Combattons ces politiques néfastes le 7 octobre, le 9 avec les cheminots, le 16 octobre à Namur mais surtout ne nous trompons pas d'adversaires !

La solidarité n'a jamais nui à ceux qui la pratiquent ! Au contraire !

Virage au bout de l'enfer !

Le 1^{er} septembre dernier, le Comité de la CGSP wallonne s'est réuni à Namur en vue d'établir sa stratégie face aux attaques répétées du gouvernement fédéral contre les services publics.

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! L'obsession de ce gouvernement à s'en prendre aux travailleurs, et tout particulièrement à ceux des services publics, atteint désormais l'insupportable. Nul doute que Charles Michel aurait dû écouter la colère qui a fait trembler la Belgique à l'automne dernier. Mais il s'est entêté dans son arrogance de classe ; il n'a eu de cesse d'exploiter l'immonde spectre sécuritaire ; il s'est acharné à plonger dans la misère les plus fragiles d'entre nous. À semer autour de lui autant de mépris, de mensonges et de malheurs, il va à présent récolter non plus notre colère mais bien notre révolte !

Ce n'est pas faute de l'avoir averti, d'avoir essayé de le convaincre ou même de négocier. Fi ! De paroles reniées en mesures scélérates, de coupes budgétaires en sauts d'index, de cadeaux fiscaux aux riches en démantèlement de notre protection sociale, rien ne nous a été épargné !

De surcroît, comme si tout cela ne suffisait pas, en voilà encore ! Et encore pire ! Plus de 7 milliards d'euros de nouvelles économies qui viennent accroître le fardeau des 3 milliards supportés par les travailleurs l'année passée. Sous couvert d'un soi-disant « virage fiscal », c'est l'ensemble du monde du travail que le gouvernement Michel envoie dans le mur !

Tax-shift, virage au bout de l'enfer !

De quel tax-shift parle-t-on ? S'il s'agit de soulager les prélèvements sur les revenus du travail en déplaçant la fiscalité sur des revenus qui jusqu'ici contribuent peu ou pas force est de constater que l'objectif est complètement raté. C'est tout le contraire qui a eu lieu ! Et une fois de plus, ce « virage fiscal » nous mène au bout de l'enfer ! Il vise à réduire encore la part de cotisations sociales payées en tant que salaire par le patronat et à compenser le manque de recettes par un nouveau détricotage de la protection sociale, des coupes sombres dans les services publics et par une nouvelle fiscalité des plus injustes puisque basée sur la TVA, qui proportionnellement touche moins les revenus aisés que les autres. Le monde à l'envers !

Miettes au privé, disette au public

Concrètement, les travailleurs des services publics vont dans ce contexte subir une triple peine !

En tant que citoyen

Il a osé ! Charles Michel nous refait le coup de Dehaene en prétendant veiller à notre santé ! En ponctionnant près de 4 milliards d'euros dès ce 1^{er} septembre en augmentant

les accises sur l'alcool, le tabac, le diesel et même les boissons sucrées (*ne vous en faites pas pour Coca-Cola, ses intérêts notionnels restent eux toujours en place !*) et par une inique hausse de TVA de 6 à 21 % sur l'électricité (*ne vous en faites pas non plus pour Electrabel qui voit sa rente nucléaire baisser de 72 % et passer de 469 millions à 130 millions d'euros*). N'étant plus à une bassesse près, ce gouvernement réfléchit sérieusement à ne pas comptabiliser cette hausse dans un prochain index. On se rappellera à escient également tant la gestion catastrophique de notre approvisionnement électrique que le triomphe autoproclamé des libéraux d'avoir à l'époque réduit le taux de TVA à 6 %...

Ne nous laissons pas non plus leurrer par la prétendue contribution demandée au capital. La seule d'ailleurs et elle touchera davantage la classe moyenne que le 1 % très riche. En effet, c'est l'épargne qui est visée avec une hausse du précompte mobilier de 25 à 27 %.

Profitons de l'occasion pour nous gausser de la soi-disant taxe sur les plus-values boursières spéculatives mise en place par ce gouvernement puisqu'elle ne s'adressera qu'aux montants supérieurs à... 10 millions d'euros. On en rirait presque ...

En tant que travailleur

Directement visés, les plus fragiles : les malades, les chômeurs, les pensionnés...

Sur 1,5 milliard de restrictions, près de 800 millions sont à charge de la seule sécurité sociale !

Les mesures sont toutes plus ignobles les unes que les autres. Jugeons-en ! : remise forcée au travail des malades, notamment de longue durée ; calcul de leur allocation sur le revenu moyen depuis un an et non le dernier salaire, abandon de la promesse d'un deuxième mois de salaire garanti en cas d'incapacité de travail, mise à contribution des mutuelles, enveloppe fermée en soins de santé, etc.

Oubliez également les crédits-temps, les allocations de garantie de revenus, les majorations pour travail de nuit et de week-end, votre épargne-pension...

Nulle commisération pour les chômeurs : qu'ils soient jeunes et sans allocations d'insertion ou plus âgés qui voient la dégressivité de leur allocation s'amplifier...

Oh, ne doutant de rien, ce gouvernement aura sans doute l'outrecuidance de prétendre offrir cent euros aux bas et moyens salaires... Ce sont là les seules *miettes* tombées de la table mais à y regarder de plus près, cette mesure n'entrerait en vigueur qu'en 2016, voire 2018. Par contre, la hausse de

TVA de l'électricité débute ce 1^{er} septembre... Cherchez l'erreur !

N'oublions pas que toutes ces mesures se rajoutent au blocage des salaires, au saut d'index et au relèvement à 67 ans de l'âge de la pension...

En tant qu'agent des services publics

Par contre, *disette* pour nous ! 750 millions d'économies supplémentaires sont prévus rien que sur la Fonction publique fédérale ! Ce meurtre prémédité porte dans le jargon de ce gouvernement le doux nom de « *redesign* »... Pas un jour ne passe non plus sans les provocations et l'opprobre jetés sur les Entreprises publiques autonomes : remise en cause du statut, remise en cause du droit de grève, remise en cause des pensions, augmentation de la productivité, licenciements, privatisation, etc.

Ce n'est donc pas un gouvernement qui gère de manière optimale mais bien un *clan* qui assouvit ses fantasmes idéologiques contre les travailleurs et particulièrement les travailleurs des services publics.

Brisons l'enfermement !

Cette politique doit cesser ! Elle ne résout rien en termes d'endettement. Elle est dangereuse d'un point de vue économique et est nuisible aux travailleurs. Seuls les plus riches profitent de cette politique. Et ce gouvernement essaie de faire croire à la responsabilité de ceux et de celles qui, chassés de chez eux par les guerres que nous y menons, tentent de trouver un avenir en Europe. Les travailleurs migrants sont, au même titre que l'ensemble du monde du travail, victimes de ces politiques qui n'enrichissent que notre classe dirigeante et rentière, seule responsable de la crise.

La CGSP wallonne se battra sur tous les fronts

- Avec la FGTB et le front commun dans les rues de **Bruxelles le 7 octobre** prochain.
- Avec les travailleurs européens dans le cadre des actions¹ contre l'Union européenne ultralibérale et antidémocratique **les 15, 16 et 17 octobre à Bruxelles**.
- Avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté² le **16 octobre à Namur**.
- Dans tous les combats sectoriels des services publics rendus indispensables par cette politique antisociale.

La CGSP wallonne exige qu'un plan d'actions ambitieuses et radicales soit établi au niveau interprofessionnel.

Il doit intégrer les nécessités du service public et notamment :

- des moyens financiers supplémentaires ;
- des moyens pour les entreprises publiques afin d'assumer leurs missions de service public et d'intérêt général ;
- le respect de la négociation en service public et l'arrêt du chantage au service minimum imposé.



Tous ensemble le 7 octobre !

L'heure est à l'action ! Si ce gouvernement donne de-ci de-là des signes d'implosion imminente, la brèche ne portera à conséquence que sous les coups de boutoir des travailleurs. Le 7 octobre n'est pas une fête pour le premier anniversaire de ce gouvernement des droites !

C'est un combat pour empêcher ses prochains anniversaires.

Chaque jour, les travailleurs des services publics sont stigmatisés par ce gouvernement qui ne cache même plus sa détestation des services publics et son aspiration à les voir disparaître.

Les travailleurs des services publics ont donc encore plus de raisons de manifester dans les rues de Bruxelles et de participer massivement aux mobilisations coordonnées par la FGTB dans le cadre du prochain plan d'action.

Comme le souligne Jean-François Tamelleni³, Secrétaire fédéral de la FGTB, le 7 octobre doit être un moment important : « *Nous devons reposer un ultimatum populaire comme celui du 15 décembre, à l'appel de tous les acteurs progressistes, des syndicats, des plateformes citoyennes et de tous ceux qui veulent que cela change.*

Pas un bis repetita de ce que nous avons fait après le 15 décembre 2014. Mais des propositions claires pour continuer à mettre la pression sur Michel et sa bande. »

Faisons tomber ce gouvernement de malheur !

1. <http://www.d19-20.be/>

2. <http://www.rwlp.be/>

3. Post Facebook du 26 août 2015.

Clic-gauche : Stop aux propos haineux sur l'Internet

Ce 4 septembre, l'ASBL La Cible a inauguré la plateforme www.clic-gauche.be dont l'objectif est de lutter contre la diffusion des propos haineux sur les réseaux sociaux et Internet. La CGSP wallonne a participé à la création de cette plateforme et en est un membre actif.

Internet, et singulièrement les réseaux sociaux, sont un lieu formidable de liberté d'expression et d'échanges entre citoyens. À travers des réseaux comme Facebook ou Twitter, nous nous exprimons, nous commentons et débattons de l'actualité. Ils favorisent une démocratie que nous pourrions qualifier de 2.0. Cependant, ces nouveaux lieux de débat sont régulièrement pollués par des propos haineux, agressifs qui, malgré leur caractère répréhensible, ne font l'objet d'aucune modération ou contrôle par les responsables des sites sur lesquels ils sont publiés.

Lutter contre les propos haineux

Le Centre pour l'Égalité des Chances définit la discrimination numérique comme la *représentation par des moyens numériques de contenus et de comportements discriminatoires*. L'apparent anonymat qu'offrent les réseaux sociaux et sites web favorise ce type de comportements et rend plus difficile les actions légales pour les combattre. Pour autant, il n'est pas admissible de laisser les auteurs de ces propos instaurer un climat de haine, où le racisme, la xénophobie ou encore l'homophobie sont relayés sans retenue et où de fausses informations sont sans cesse diffusées afin d'influencer l'opinion publique par la peur et le repli identitaire.

Néanmoins, agir seul face à son écran reste difficile pour les internautes. Soit parce qu'ils ne possèdent pas toujours une contre-argumentation précise, soit parce qu'ils prennent le risque de subir de la part de ceux qui véhiculent les propos haineux des attaques certes virtuelles mais néanmoins violentes et intimidantes. Partant de ce constat, l'ASBL La Cible a mené une réflexion afin de créer un outil à destination des internautes qui souhaiteraient s'opposer à ces propos. Cet outil, baptisé Clic-gauche, se décline en un site Internet www.clic-gauche.be, une page et un groupe Facebook et un mot-clé (hashtag) #clicgauche.

Contributeurs et veilleurs : tous cyber militants !

Clic-gauche est avant tout une communauté de membres actifs sur Internet et les réseaux sociaux. Les membres ont deux profils, les veilleurs-ses et les contributeurs-trices. Les contributeurs participent à la collecte et à la rédaction des argumentaires disponibles sur le site et sur la page Facebook. Ils servent aussi de relais pour des actions concrètes comme



les plaintes et participent à l'évolution du projet dans sa globalité. Les veilleurs restent attentifs sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet afin de prévenir la communauté des contenus haineux qu'ils rencontrent. Ils jouent un rôle de cyber-militant et aident aussi à faire connaître la communauté auprès de leur réseau afin d'en agrandir le nombre de membres actifs.

Les trois outils de #clic-gauche

En premier lieu, le site Internet sur lequel les internautes peuvent solliciter l'aide de la communauté pour supprimer un contenu haineux ou pour lui opposer une contre-argumentation. Il fournit également une boîte à outils qui reprend des articles de presse, des dessins, des textes et des liens Internet afin d'enrichir l'argumentation des membres et déconstruire les fausses informations diffusées. L'internaute peut aussi copier des messages pré-rédigés rappelant le cadre légal sur les propos racistes, diffamatoires, homophobes, xénophobes ou discriminants.

Ensuite, la page publique Facebook¹ sert de relais en temps réel des pages, groupes ou ressources dont l'objectif est de véhiculer des propos haineux. Les membres de la page peuvent y poster les liens qu'ils jugent inadéquats afin d'alerter la communauté clic-gauche.

Enfin, le groupe privé Facebook sert de lieu d'échange entre contributeurs et veilleurs. Ce groupe privé à l'avantage de faciliter les discussions des membres sans craindre les attaques des internautes qui véhiculent ce type de propos discriminants. Via le groupe ou la page, les contributeurs, aidés des internautes, organisent des « alertes » lors desquelles tous les membres de la communauté clic-gauche sont appelés à répondre un message identique ou à envoyer un e-mail à la personne responsable du site ou à l'auteur de propos haineux afin de le contraindre à supprimer le propos ou à le modifier.

En utilisant le mot-clé #clicgauche dans vos tweets et statuts Facebook, vous identifiez vos contributions à la communauté. Plus d'information sur www.clic-gauche.be

1. www.facebook.com/clicgauche.be

Migrants

Je ne suis ni d'Athènes, ni de Corinthe, je suis citoyen du monde.

Socrate

« *L'arrivée de milliers de personnes et de familles sur le territoire de l'Union européenne* » ou « *une nuée de migrants envahissent l'Europe* » ? *Deux phrases qui relatent exactement le même phénomène, deux phrases qui évoquent l'arrivée de réfugiés fuyant la guerre ou des conditions politiques, culturelles, religieuses, climatiques, sociales et économiques intenable et indescriptibles.*

Ces deux phrases, par le choix des mots, induisent des perceptions différentes. Comme dans d'autres champs, le choix des

mots est tout sauf neutre. Et c'est ainsi que face à cet exode, nous assistons au cours de cet été à une valse-hésitation sur la manière de traiter du sujet : migrants, réfugiés, clandestins. En quoi ceci est-il important et pourquoi certains tendraient-ils à préférer un terme à un autre ? Comme le souligne Marco Martiniello, « *le traitement politique d'une question dépend fortement de la manière dont elle est formulée* »¹. Ainsi, dans un premier temps, les médias dominants et les hommes et femmes politiques ont eu tendance à utiliser quasi exclusivement le terme de migrant afin de surfer sur l'antienne martelée sans cesse des migrants pour raisons économiques (indépendamment du fait que le mot « *migrant désigne au sens propre une personne quittant son pays pour un autre-elles que soient ses motivations* »²).

Les mots sont l'émotion !

Dans l'exemple repris ci-dessus, parler de migrants au lieu de personnes a également pour effet de déshumaniser, d'introduire une distance. Par cette froideur sémantique, cette aseptisation, il sera plus facilement acceptable de « *refouler un migrant indéfini... et de ne pas venir en aide à un réfugié* »³.

Le terme de réfugié évoque quant à lui

immédiatement le registre historique (la guerre civile espagnole, le régime nazi...) et le domaine juridique (et les droits fondamentaux de la personne qui y sont liés, songeons à la Convention de Genève).

Mais, indépendamment de la manière de qualifier ces êtres humains fuyant l'horreur, les autres mots sont déterminants. Tout d'abord évoquer le spectre de l'invasion est tout sauf neutre. Par ailleurs, c'est le Premier Ministre britannique David Cameron

qui a parlé d'une *nuée* de migrants alors que le terme de *nuée* s'applique aux insectes, pas aux humains

(comment, par ailleurs ne pas voir une analogie avec la « *grogne* » des syndicalistes ?). De son côté, Nicolas Sarkozy a comparé les arrivées en Europe à une canalisation qui explose. Le recours à ce registre distille à flux tendu le rejet et la peur, sentiments propices à la prolifération de propos haineux.

Nul ne choisit où il naît !

Or, les migrations ont de tout temps existé. Et dans le cas présent, il semble plus aisé de désigner les exilés comme étant responsables alors qu'ils n'ont pas déclenché les guerres, ils n'ont pas nécessairement choisi le système économique qui les broie ou ils ne sont pas non plus responsables des changements climatiques qui rendent leurs conditions de vie intenable. En somme, ils ne sont nullement responsables des causes profondes qui les poussent à partir à

contrecœur (qui quitte ses proches de gaité de cœur ?). En fin de compte, nul ne choisit où il naît, ni le contexte dans lequel il faut vivre et/ou survivre.

Et si, pour nous, le choix entre migrant et réfugié ne se pose pas, il s'agit toutefois de percevoir que c'est bel et bien le cas pour certains et la lucidité glanée à ce sujet nous permet de mieux saisir les fins qu'ils/elles poursuivent.

Nous pouvons également nous demander « *moralement et philosophiquement, en quoi {il est} plus légitime de quitter son pays parce qu'on y est menacé dans son intégrité physique que parce qu'on n'y a aucune perspective d'avenir ?* »⁴

En ces temps de frilosité politique, il faut rappeler que le droit à la migration existe pour protéger les plus vulnérables ; que les migrations apportent un enrichissement culturel et social par les échanges qu'elles induisent et que les flux résultent, avant tout autre chose, de rapports de force.

1. Marco Martiniello, « *En finir avec les amalgames : l'indispensable distinction entre les réfugiés et les migrants* » <http://blogs.ulg.ac.be/marcocomartiniello/>
2. <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/448714/crise-migratoire-migrants-refugies-clandestins-le-choix-des-mots>
3. Marco Martiniello, op.cit.
4. Élodie Blogie, « *Entretien avec François De Smet : nous sommes face à la pire crise humanitaire depuis la 2^e guerre mondiale* », *Le Soir*, 3 septembre 2015.

Évoquer le spectre de l'invasion est tout sauf neutre





La CGSP-Bruxelles en campagne pour les élections sociales

C'est du 16 au 22 mai prochain que les élections sociales auront lieu dans notre pays. La CGSP-Bruxelles s'y implique activement car plusieurs de ses secteurs sont concernés. Le défi pour nos candidat(e)-délégué(e)s sera de porter plus haut encore les valeurs de notre organisation syndicale socialiste et progressiste et leur engagement en faveur des tous les travailleurs.

Organisées tous les quatre ans, les élections sociales permettent aux travailleurs d'élire leurs représentants au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et au Conseil d'entreprise (CE) qui sont les instances, au niveau l'entreprise ou de l'institution, où ils peuvent discuter et négocier.

Si elles sont de rigueur dans les entreprises privées, la règle est différente dans les services publics où c'est le statut syndical qui règle les principes de représentation des travailleurs. Il s'agit alors d'élections syndicales où chaque secteur désigne ses délégués lors d'un congrès. Cependant, tous les services publics ne sont pas régis par le statut syndical et les élections sociales y sont de mise comme dans le privé.

Services publics dans l'âme

Certains services publics, en raison du caractère commercial de leur activité ou de l'évolution de leur statut juridique relèvent du secteur privé. C'est le cas du secteur Gazelco qui affine les travailleurs du secteur de l'énergie et de TBM (tram-bus-métro) qui rassemble les travailleurs des transports en commun à l'exception de la SNCB. Suivant notre approche syndicale de la société, les secteurs stratégiques de l'énergie et des communications, tout comme celui de l'eau, sont des richesses communes qui devraient relever de la

puissance publique. C'est pourquoi, ils restent attachés à la CGSP.

D'autres institutions de service public n'ont pas de statut syndical spécifique et les élections sociales y permettent une représentation démocratique des travailleurs. Plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles sont concernés, parfois pour la même institution.

Secteurs Enseignement et Onderwijs

Les élections sociales concernent les représentants du corps académique de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et du personnel académique, administratif et technique de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) ainsi que ceux du corps enseignant de l'École de promotion sociale et de formation continue (EPFC) et de la Haute école Ilya Prigogine, de l'École Decroly, l'Institut Reine Fabiola.

Secteur Para-Bru

Les élections sociales concernent le personnel administratif, scientifique et technique de l'ULB ainsi que Stater-Belgium s.a., ancien Office central de crédit hypothécaire.

Secteur AMiO

Il s'agira d'élire les représentants de l'asbl Service social qui gère le mess du SPF Affaires sociales et santé publique. La Loterie nationale, devenue société anonyme de droit public (entreprise privée, dont l'actionnaire est exclusivement public), connaîtra également des élections sociales.

Secteur Culture

Au Théâtre royal de la Monnaie et à l'Orchestre national, les représentants élus auront fort à faire pour défendre le personnel touché de plein fouet par les effets pervers des coupes sombres dans les budgets.

Secteur TBM

Avec près de 7 700 membres du personnel, la STIB est l'une des plus importantes entreprises bruxelloises. C'est la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce la tutelle. Son comité de gestion est composé de représentants des 19 communes et de représentants du personnel, qui y ont chacun voix consultative. Un des enjeux des prochaines élections sociales sera de proposer une liste de candidats bien représentative des divers métiers et profils variés de ses travailleurs.

Engagement militant

Vous êtes délégué ou déléguée et cette fois, vous envisagez d'être candidat(e) pour la première fois ou de vous représenter. Vous savez déjà que les luttes seront rudes et les défis nombreux. Mais vous ne serez pas seul(e). Si vous êtes élu(e), vous pourrez compter sur le soutien de la FGTB et du secteur qui aura présenté votre candidature, de Camarades plus chevronné(e)s, de formations. Nous reviendrons sur les enjeux particuliers pour les secteurs de la CGSP et sur les moments forts de la campagne qui commence.

Dans le contexte politique et social actuel, votre engagement est plus que jamais nécessaire, voire salutaire ! Il témoigne de votre attachement militant pour le projet d'une société juste, solidaire et fraternelle que porte avec détermination et combativité la FGTB.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

Voir aussi www.fgtb2016.be
Guide élections sociales 2016

www.cgsp-acod-bru.be



Appel à la mobilisation !

Voici un an, un an déjà ou plutôt un an seulement que le gouvernement Michel-De Wéver a été introduit.

Une année de régression sociale, une année de souffrance et une année d'austérité comme notre pays n'en avait plus connu depuis la dernière Guerre mondiale.

Personne n'aura été épargné par les mesures iniques votées à la hussarde par un pouvoir législatif à la solde de l'Exécutif.

Personne ? Il faut nuancer : personne sauf les riches, les gros nantis, les capitaines d'industrie qui ont, une nouvelle fois, échappé à l'impôt sur la fortune. La fameuse révolution fiscale a tout simplement accouché d'une souris.

Avec le tax shift, ce gouvernement nous promettait la lune. Au final, rien pour les travailleurs, rien pour la classe moyenne, rien pour les allocataires sociaux, rien pour les jeunes, rien pour les pensionnés.

Rien, rien. RIEN !

Seules les Entreprises bénéficient des nouvelles mesures d'imposition. La taxation théorique - ne revenons pas sur les trop fameux intérêts notionnels - a été abaissée à 25 %. Sans la moindre contrepartie liée à des créations d'emploi. Cadeau, tout simplement cadeau. C'est honteux, c'est injuste, c'est antisocial !

La FGTB ne rend pas les armes. Elle n'abdique pas. Elle continue à résister.

La CGSP est bien entendu le fer de lance de ce combat pour nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Au sein même de la CGSP, le secteur Télécom Aviation n'entend pas rester en reste !

Réunis en Bureau fédéral élargi le 7 septembre dernier, les mandataires ont décidé, à l'unanimité, de donner un mot d'ordre de participation à tous les militants, les délégués et les délégués principaux du Secteur à la manifestation que le Front commun syndical (FGTB, CSC et CGSLB) organise à Bruxelles le 7 octobre prochain à Bruxelles.

Nos couleurs et notre secteur seront donc dignement représentés à cette manifestation.

Il ne faut toutefois pas que vous vous croisez les bras. Ce combat politique vous concerne également. Pour vos enfants, pour vos parents et pour vous-même, ne restez pas au balcon ! Descendez dans la rue rejoindre vos délégués !

Les autorités administratives de Proximus, de Belgocontrol, de Bac et de l'IBPT ont été averties que le secteur couvrira toutes les absences pour cette journée de mobilisation.

Rejoignez-nous le 7 octobre prochain. Le secteur Télécom Aviation se regroupera avant le départ de la manifestation devant l'entrée VIP de Proximus près de la Gare du Nord.

Pour les déplacements, contactez vos délégués, ils vous donneront tous les renseignements désirés.

Venez nombreux !

Michel Denys
Président

Service minimum à Belgocontrol : mini mir, mini prix, mais il fait le maximum

Cette vieille publicité des années 60 illustre avec humour, la volonté de cette entreprise à essayer de nous faire avaler un service « maximum » au nom de cette obligation à conclure d'ici la fin d'année un accord sur le service minimum tel que rédigé dans l'accord de gouvernement.

Comme déjà écrit dans la dernière *Tribune*, la CGSP s'oppose à tout service minimum au sens générique du terme, mais ne s'oppose pas à négocier les modalités en cas d'action collective du service de sécurité ou service minimum tel que défini à l'article 5 du 3^e contrat de gestion de Belgocontrol.

Dans cet article, Belgocontrol garanti en toutes circonstances un service minimum dans l'espace aérien et dans les aéroports et aérodromes, consistant à assurer : l'assistance aux aéronefs en détresse ; aux vols ayant un caractère humanitaire reconnu par le Ministre.

Texte de départ

Service minimum (cf. article 5 du contrat de gestion) en cas d'action collective

Accords entre Belgocontrol et les organisations syndicales représentatives, relatifs à la prestation d'un service minimum au sens de l'article 5 du troisième contrat de gestion entre l'État et Belgocontrol (A.R. 25 avril 2014) en cas d'action collective.

L'article 5 du contrat de gestion précité prévoit que Belgocontrol garanti en toutes circonstances un service minimum dans l'espace aérien et dans les aéroports et aérodromes, consistant à assurer les prestations requises pour le service de la circulation aérienne nécessaire : (1) à l'assistance aux aéronefs en détresse ; (2) aux vols ayant un caractère humanitaire reconnu par le Ministre.

1. Respect de l'engagement en matière de prestation d'un service minimum

Sans préjudice de ce qui est stipulé aux articles 34 et 35 du Statut syndical, en cas d'arrêt de travail imminent, les partenaires sociaux prévoient une concertation spéciale et préalable, à l'initiative du CEO ou de son représentant, afin de discuter des circonstances concrètes de l'arrêt de travail imminent.

Pendant l'arrêt de travail, les partenaires sociaux demeurent mutuellement joignables en permanence par téléphone et par e-mail.

En cas d'arrêt de travail et afin de prévoir le service minimum, les organisations syndicales permettront toujours,

Ce dossier est à l'ordre du jour de la Commission paritaire du 22 septembre 2015.

La Direction semble pressée de trouver un accord sur ce dossier sensible.

Une réunion de négociation s'est déroulée le 8/09/2015.

Ci-dessous, le texte de départ et la proposition amendée au 10/09/2015

dans les limites de leurs compétences et de leur sphère d'influence, aux collaborateurs non-grévistés d'accéder au site, en particulier aux collaborateurs qui doivent assurer le service minimum.

À la première demande de l'un des partenaires sociaux, on prévoira une réunion d'évaluation à la fin de l'arrêt de travail.

2. Effectif des services opérationnels dans le cadre de la prestation d'un service minimum

2.1. Units ACC et APP

Afin d'être à l'écoute des fréquences (y compris des FIC), d'apporter une assistance à des aéronefs en difficulté et de pouvoir assurer l'accompagnement de vols médicaux et humanitaires (y compris *live cargo*), il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour la unit ACC :
 - 1 ATCO East ;
 - 1 ATCO West ;
 - 1 SVR ACC.
- Pour la unit APP :
 - 1 ATCO ;
 - 1 SVR APP.

2.2. Units TWR :

Afin d'être à l'écoute des fréquences (y compris des FIC), d'apporter une assistance à des aéronefs en difficulté et de pouvoir assurer l'accompagnement de vols médicaux et humanitaires (y compris *live cargo*), il convient de prévoir

un effectif (24/7, sauf EBAW cf. les horaires de travail normaux) comme suit :

- Pour la unit EBBR :
 - 2 ATCO ;
 - 1 SVR.
- Pour les units EBCI, EBLG, EBAW, EBOS :
 - 1 ATCO ;
 - 1 SVR.

2.3. Service AIM

Afin d'assurer la transmission de NOTAM urgents, indispensables à la sécurité du trafic aérien (avant et pendant un arrêt de travail), et de traiter les plans de vol relatifs aux vols médicaux et humanitaires (y compris *live cargo*), il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- 1 collaborateur.

2.4. Service Météo

Afin d'assurer une assistance météorologique à des vols médicaux et humanitaires (y compris *live cargo*) et la prestation des services par rapport à MUAC, en particulier la transmission de messages SIGMET, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour le service MET office :
 - 1 collaborateur (SVR).
- Pour le service MET IT Support :
 - 1 collaborateur.

2.5. Service TWC

Afin d'assurer le monitoring des systèmes, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- 1 collaborateur ATM DATAPROCESSING ;
- 1 collaborateur VOICE ;
- 1 collaborateur DATAKOM.

2.6. Service DGE/EBBR

Afin d'assurer le fonctionnement des ILS, du Trunking, des émetteurs-récepteurs (TX/RX/ERS/LRS), du VCS-B et de Bavart-B, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour le service NAV :
 - 1 collaborateur (24/7).
- Pour le service COM :
 - 1 collaborateur (24/7).

2.7. Service DGE/Aéroports régionaux

Afin d'assurer les LVO et le fonctionnement des ILS, ainsi que le monitoring et la supervision des infrastructures, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour EBLG :
 - 1 collaborateur (technicien multi-domaines) (24/7).
- Pour EBCI :
 - 1 collaborateur (8:00 – 16:30) ;
 - 1 collaborateur par sémaphore, en dehors de ces heures.
- Pour EBOS :
 - 1 collaborateur (8:00 – 16:30) ;
 - 1 collaborateur par sémaphore, en dehors de ces heures.
- Pour EBAW :
 - 1 collaborateur (8:00 – 16:30) ;
 - 1 collaborateur par sémaphore, en dehors de ces heures.

Texte au 10/09/2015

Service minimum (cf. article 5 du contrat de gestion) en cas d'action collective

Accords entre Belgocontrol et les organisations syndicales représentatives, relatifs à l'effectif dans le cadre d'un service minimum au sens de l'article 5 du troisième contrat de gestion entre l'État et Belgocontrol (A.R. 25 avril 2014) en cas d'action collective.

L'article 5 du contrat de gestion précité prévoit que Belgocontrol garantit en toutes circonstances un service minimum dans l'espace aérien et dans les aéroports et aérodromes, consistant à assurer les prestations requises pour le service de la circulation aérienne nécessaire : (1) à l'assistance aux aéronefs en détresse ; (2) aux vols ayant un caractère humanitaire reconnu par le Ministre.

3. Respect de l'engagement en matière de prestation d'un service minimum

Sans préjudice de ce qui est stipulé aux articles 34 et 35 du Statut syndical, en cas d'arrêt de travail imminent, les partenaires sociaux prévoiront une concertation spéciale et préalable, à l'initiative du CEO ou de son représentant, afin de discuter des circonstances concrètes de l'arrêt de travail imminent - en particulier concernant l'effectif, sujet du point 2.

Pendant l'arrêt de travail, les partenaires sociaux demeurent mutuellement joignables en permanence par téléphone et par e-mail.

En cas d'arrêt de travail et afin de prévoir le service minimum au niveau de Belgocontrol, cf. article 5 du troisième contrat

de gestion, les organisations syndicales s'efforceront, dans les limites de leurs compétences et de leur sphère d'influence, de permettre aux collaborateurs qui doivent assurer le service minimum d'accéder au site.

À la première demande de l'un des partenaires sociaux, une réunion d'évaluation sera prévue à la fin de l'arrêt de travail.

4. Effectif des services opérationnels dans le cadre de la prestation d'un service minimum

4.1. Units ACC et APP

Afin d'apporter une assistance à des aéronefs en difficulté et de pouvoir assurer l'accompagnement de vols médicaux et humanitaires, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour la unit ACC :
 - 1 ATCO East ;
 - 1 ATCO West ;
 - 1 SVR ACC.
- Pour la unit APP :
 - 1 ATCO ;
 - 1 SVR.

4.2. Units TWR :

Afin d'apporter une assistance à des aéronefs en difficulté et de pouvoir assurer l'accompagnement de vols médicaux et humanitaires, il convient de prévoir un effectif (24/7, sauf EBAW et EBCI cf. les heures d'ouverture de l'aéroport) comme suit :

- Pour la unit EBBR :
 - 1 ATCO ;
 - 1 SVR.
- Pour les units EBCI, EBLG, EBAW, EBOS :
 - 1 ATCO.

4.3. Service AIM

Afin d'assurer la transmission de NOTAM urgents, indispensables à la sécurité du trafic aérien (avant et pendant un arrêt de travail), et de traiter les plans de vol relatifs aux vols médicaux et humanitaires, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- 1 collaborateur.

4.4. Service Météo

Afin d'assurer une assistance météorologique à des vols médicaux et humanitaires et la prestation des services par rapport à MUAC, en particulier la transmission de messages SIGMET, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour le service MET office :
 - 1 collaborateur (SVR).

- Pour le service MET IT Support :
 - 1 collaborateur par sémaphore.

4.5. Service TWC

Afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et de procéder à des interventions urgentes, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- 1 collaborateur ATM DATAPROCESSING ;
- 1 collaborateur VOICE ;
- 1 collaborateur DATACOM.

4.6. Service DGE/EBBR

Afin d'assurer le fonctionnement des émetteurs-récepteurs (TX/RX/ERS/LRS), il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour le service COM :
 - 1 collaborateur (8:00 - 16:30) ;
 - 1 collaborateur par sémaphore en dehors de ces heures.

4.7. Service DGE/ aéroports régionaux

Afin de garantir le fonctionnement de l'infrastructure, il convient de prévoir un effectif (24/7) comme suit :

- Pour EBLG :
 - 1 collaborateur par sémaphore.
- Pour EBCI :
 - 1 collaborateur par sémaphore.
- Pour EBOS :
 - 1 collaborateur par sémaphore
- Pour EBAW :
 - 1 collaborateur par sémaphore

Il y a une avancée, sous la pression syndicale, mais ce texte ne nous donne pas encore la garantie totale que la Direction de Belgocontrol respectera un service de sécurité et non un service maximum.

Il est aussi impératif d'analyser l'impact de la note de service propre à DGO qui demande aux agents de se déclarer en grève 48 heures à l'avance.

Pour la CGSP, cette note non négociée est inadmissible.

De plus, nous voulons des garanties qu'en cas d'action collective à Belgocontrol, le contrôle aérien ne puisse pas être repris par un autre provider ou par les militaires.

Dans ce dossier, il est important que les 3 organisations syndicales ne parlent que d'une même voix.

Éric Halloin
Le 10/09/2015

Négociations en cours pour une actualisation du paquet Télécom et des modalités d'organisation du service de garde NCS (service national du spectre).

Devant la lenteur à trouver une solution socialement acceptable pour les personnels de l'IBPT, les trois organisations syndicales représentatives ont déposé un préavis de grève à la mi-juillet 2015.

Ce préavis porte sur l'actualisation du paquet Télécom et les modalités pour l'organisation du service de garde.

Une négociation a eu lieu le 3/09/2015 afin d'essayer de sortir de l'impasse.

Le front commun a exigé de lier impérativement ces deux dossiers avant de signer le protocole définitif.

• Le paquet Télécom

Actuellement, le montant du remboursement de l'intervention forfaitaire par l'IBPT aux personnels est de 42,48 euros/mois.

Cette somme, à la date du 15 septembre 2013, représente le prix moyen des packs de qualité moyenne offerts par les opérateurs en Internet + téléphonie fixe, Internet + TV + téléphonie mobile et Internet + TV + téléphonie fixe.

Toutefois, le remboursement par l'IBPT en tant qu'avantage de toute nature, est soumis fiscalement au précompte professionnel.

Afin de corriger au mieux cet effet non désiré et respecter l'arrêté royal du 11 janvier 2007 fixant le statut pécuniaire du personnel de l'institut belge des services postaux et des télécommunications (article 63, §1^{er}), le front commun syndical a négocié et accepté la proposition suivante :

Avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2015, l'intervention forfaitaire maximale de l'IBPT dans le prix d'un paquet télécoms qui comprend au moins la téléphonie fixe ou la téléphonie mobile ou une connexion large bande est de 71,08 euros.

Évidemment, cet accord devra avoir l'aval de l'inspection des finances avant son implémentation.

• Service de garde NCS

Lors du Comité de concertation de décembre 2014, l'ensemble des partenaires sociaux ont, de commun accord constatés qu'il n'était plus possible de garder l'ancien système de service de garde.

Deux propositions sont sur la table de négociations.

Proposition A comparable à l'arrêté du Régent du 30 mars 1950 réglant l'octroi d'allocations pour prestations à titre exceptionnel

Organisation service de garde

- Le service de garde se compose comme suit :
- un chef de garde par rôle linguistique, NA ou NB. Ils établissent un roulement entre eux ;
 - un groupe de techniciens volontaires. Les conditions sont les suivantes :
 - les techniciens qui font partie du groupe s'engagent à être joignables le plus possible via GSM et/ou téléphone fixe en dehors des heures de service,
 - ils promettent qu'ils feront tout ce qui est possible en cas d'appel pour y répondre positivement,
 - la liste des techniciens volontaires est adaptée après chaque appel, afin que les techniciens déjà appelés soient placés au bas de la liste pour un prochain appel,
 - le choix des techniciens appelés dépend également de la zone dans laquelle la perturbation survient.

Le chef qui est de garde évalue au moment du signalement d'une perturbation s'il est nécessaire ou non d'intervenir et prend contact le cas échéant avec deux techniciens de garde, en tenant compte de la liste de volontaires et de la zone dans laquelle la perturbation survient.

La prestation débute au moment du rappel (de l'appel téléphonique) et se termine à la fin de la prestation. La fin de la prestation est définie comme étant :

- si l'agent ne rentre pas dans une résidence administrative de l'IBPT, le moment de la fin effective du travail ;
- si l'agent rentre dans une résidence administrative, le moment où il pointe à cette résidence.

Rémunération service de garde

Technicien

- Allocation = 4/1850^e de la rémunération brute annuelle par rappel.
- 1 jour de congé de compensation par rappel avec un maximum d'un jour par semaine.

Chef de section

- Allocation = 4/1850^e de la rémunération brute annuelle par rappel.
- 1 jour de congé de compensation par semaine de service de garde.

Niveau A

- 1 jour de congé de compensation par semaine de service de garde.

Prestations à titre exceptionnel

Les prestations à titre exceptionnel (= prestations effectuées après une durée de travail de 9 heures par jour ou de 45 heures par semaine) donnent lieu à une rémunération spécifique :

- Prestations < 1h : allocation à hauteur de 100 % = 1/1850e de la rémunération brute annuelle.
- Prestations ≥ 1h : allocation à hauteur de 125 %.
- Prestations entre 22h et 7h : allocation à hauteur de 150 %.

Il est également possible d'opter pour un repos compensatoire plutôt que pour une allocation. Dans ce cas, le repos compensatoire correspond à 100 % des heures prestées.

Indépendamment du repos compensatoire ou de la rémunération, les prestations effectuées un samedi, un dimanche ou un jour férié légal donnent droit à une :

- allocation pour le travail du dimanche = 1/1976e de la rémunération brute annuelle ;
- compensation à hauteur de 100 % des heures prestées

Prestations irrégulières

Les prestations irrégulières (= les vacances effectuées le samedi ou le dimanche, les vacances se terminant après 18h et les vacances qui commencent au plus tard à 7h) donnent droit à :

- une allocation de € 4,96 pour chaque vacation entièrement effectuée (= au moins 4h). Ce montant est réduit de moitié pour une vacation partiellement effectuée.

Les prestations nocturnes (= les prestations effectuées entre 22h et 6h) donnent droit à :

- une allocation de € 1,00 pour chaque tranche commencée d'une heure de prestation réellement effectuée entre 22h et 6h du matin.

Remarque : Contrairement à ce qui se passait précédemment, les allocations payées dans le cadre des services de garde ainsi que pour les prestations à titre exceptionnel seront soumises à des cotisations de sécurité sociale (3,55 %).

Proposition B conformément aux dispositions de l'AR du 11 février 2013 octroyant une allocation aux membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative qui effectuent certaines prestations

Organisation service de garde

Le service de garde se compose d'une part d'un service de garde passive et d'autre part d'un service de garde active.

- Par **service de garde passive**, on entend l'obligation pour un membre du personnel, en dehors de ses heures

de service, d'être joignable et disponible sans cependant devoir se déplacer.

- Par **service de garde active**, on entend l'obligation pour un membre du personnel, en dehors de ses heures de service, non seulement d'être joignable et disponible mais aussi de pouvoir se déplacer.

Le pool du service de garde passive est composé de volontaires des grades NB et NA du NCS. **Une personne de chaque rôle linguistique** est désignée pour le service de garde passive pour une durée d'une semaine (= du mercredi au mercredi suivant).

Le pool du service de garde active est composé de volontaires des grades NC du NCS ou d'autres grades ou services, mais qui ont suffisamment de connaissances pour réagir aux missions demandées. **Deux personnes de chaque rôle linguistique** sont désignées pour le service de garde active pour une durée d'une semaine (= du mercredi au mercredi suivant).

La prestation débute au moment du rappel (de l'appel téléphonique) et se termine à la fin de la prestation. La fin de la prestation est définie comme étant :

- si l'agent ne rentre pas dans une résidence administrative de l'IBPT, le moment de la fin effective du travail ;
- si l'agent rentre dans une résidence administrative, le moment où il pointe à cette résidence.

Rémunération service de garde

Technicien

- Le service de garde active se voit attribuer une allocation forfaitaire de € 250,00 * 1,6084 = € 402,10 par semaine (montant brut indexé – index au 1^{er} janvier 2013).

Chef de section + niveau A

- Le service de garde passive se voit attribuer une allocation forfaitaire de € 170,00 * 1,6084 = € 273,43 par semaine (montant brut indexé – index au 1^{er} janvier 2013).

Prestations à titre exceptionnel

Pour les prestations en dehors des horaires ordinaires de travail, l'allocation suivante est octroyée :

- prestations un dimanche, un jour férié ou pendant la nuit précédant un dimanche ou un jour férié = allocation à hauteur de 100 % et 1/1976^e du traitement annuel brut + 100 % de repos compensatoire ;
- prestations les autres jours (y compris le samedi) = allocation à hauteur de 50 % + 100 % de repos compensatoire.

Il est également possible d'opter pour un repos compensatoire plutôt que pour une allocation.

Dans ce cas, le repos compensatoire correspond à :

- 200 % du temps presté lorsque les prestations sont effectuées un dimanche, un jour férié ou la nuit précédant un dimanche ou un jour férié ;
- 150 % du temps presté dans les autres cas (y compris le samedi).

Prestations irrégulières

Les prestations irrégulières (= les vacances effectuées le samedi ou le dimanche, les vacances se terminant après 18h et les vacances qui commencent au plus tard à 7h) donnent droit à :

- une allocation de € 4,96 pour chaque vacation entièrement effectuée (= au moins 4h). Ce montant est réduit de moitié pour une vacation partiellement effectuée.

Les prestations nocturnes (= les prestations effectuées entre 22h et 6h) donnent droit à :

- une allocation de € 1 pour chaque tranche commencée d'une heure de prestation réellement effectuée entre 22h et 6h du matin.

En définitive, les trois organisations syndicales représentatives ont fait une proposition dénommée A+, qui organise plus favorablement l'option A proposée par la direction de l'IBPT.

Exemple : rémunération du service de garde

Chef de section → allocation = 4/1976^e au lieu de 4/1850^e de la rémunération brute annuelle par rappel

Technicien → idem

Le front commun a exigé que la liste de rappel soit diffusée « one line », afin d'avoir plus de transparence sur « qui est rappelé ».

Une analyse demandée par le front commun a démontré un déséquilibre dans la liste des agents qui sont souvent rappelés, et ceux qui ne sont jamais sollicités à être rappelés.

Dans ce débat, le front commun a essayé aussi de trouver un compromis entre deux situations très différentes entre le Nord et le Sud du pays, et notamment quant aux distances à parcourir qui sont plus longues en Wallonie mais aussi sur le nombre de rappels qui sont plus importants en Flandre.

La direction analysera notre proposition et une réunion de conclusion sera organisée début octobre.

*Éric Halloin
Le 9/09/2015*

Interrégionale de Bruxelles-Brussel

Congrès statutaire Télécom Aviation

Le Congrès statutaire de Bruxelles-Brussel se tiendra le 22 février 2016.

Élections

Élection du secrétaire permanent de l'Interrégionale de Bruxelles-Brussel

Dispositions réglementaires : le Congrès de Bruxelles-Brussel présente le candidat au mandat de secrétaire permanent au Congrès statutaire du secteur qui procède à son élection. Le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral doit être militant propagandiste depuis 8 ans au moins dont six en qualité de délégué principal et/ou de délégué, de plus il doit avoir suivi tant au plan sectoriel, intersectoriel qu'interprofessionnel les mots d'ordre des instances fédérales régionales ou de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2006.

Appel

Appel aux candidatures en vue de

l'élection d'un secrétaire permanent de Bruxelles-Brussel. Le camarade Éric Halloin est sortant et rééligible. Les candidatures sont à adresser, sous pli recommandé, au camarade Éric Halloin pour le 1^{er} novembre au plus tard.

Congrès extraordinaire

L'instance fédérale de Bruxelles-Brussel organisera un congrès extraordinaire le 17 décembre 2015 afin de procéder à l'élection d'un secrétaire permanent.

Congrès statutaire de la Vlaamse intergewestelijke (VLIG)

Le Congrès statutaire quadriennal du secteur Télécom Aviation se tiendra le 9 mai 2016. Avant cela, il reste une étape importante à franchir, le Congrès statutaire quadriennal de la VLIG.

Ce Congrès statutaire se tiendra le 24 avril 2016 à Bruxelles.

Élections

Élection du secrétaire permanent de la VLIG

Dispositions réglementaires : le Congrès interrégional présente le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral au Congrès statutaire du secteur qui procède à l'élection. Les candidats au mandat de secrétaire permanent fédéral doivent être militants propagandistes depuis 8 ans au moins dont six en qualité de délégué principal et/ou de délégués. De plus, ils doivent avoir suivi tant au plan sectoriel intersectoriel qu'interprofessionnel les mots d'ordre des instances fédérales régionales ou de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2006. Les candidats sont présentés par une ou plusieurs régionales. Une régionale ne peut présenter qu'une seule candidature par mandat. Le candidat a le droit de solliciter l'appui ou le parrainage de n'importe quelle régionale, sous-secteur ou composante quel que soit le lieu d'affiliation.

Appel

Appel aux candidatures en vue de l'élection d'un secrétaire permanent de la VLIG. Le camarade Bart Neyens est sortant et rééligible. Les candidatures sont à adresser sous pli recommandé au camarade Bart Neyens pour le 1^{er} novembre 2015 au plus tard.

Congrès extraordinaire

La VLIG organisera un congrès extraordinaire le 11 mars 2016 afin de procéder à l'élection du secrétaire permanent.

Congrès statutaire de l'Interrégionale wallonne Télécom Aviation

Le Congrès statutaire quadriennal du secteur Télécom Aviation se tiendra le 15 mai 2016. Mais avant cela, il reste une étape importante à franchir : le Congrès statutaire quadriennal de l'Interrégionale wallonne Télécom Aviation.

Ce Congrès statutaire tiendra ses assises le 29 février 2016 à Namur.

Élections**Élection du secrétaire permanent de l'Interrégionale Wallonne.**

Dispositions réglementaires : le Congrès présente le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral au Congrès statutaire du secteur qui procède à l'élection.

Le candidat au mandat de secrétaire permanent fédéral doit être militant propagandiste depuis 8 ans au moins dont six ans en qualité de délégué principal et/ou de délégué. De plus il doit avoir suivi tant au plan sectoriel, intersectoriel ou interprofessionnel les mots d'ordre des instances fédérales, régionales, ou de l'entité depuis le 1^{er} janvier 2006. Les candidats sont présentés par une ou plusieurs régionales. Une régionale ne peut présenter qu'une seule candidature par mandat. Le candidat a le droit de solliciter

l'appui ou le parrainage de n'importe quelle régionale sous-secteur ou composante quel que soit le lieu d'affiliation.

Appel

Appel aux candidatures en vue de l'élection d'un secrétaire permanent de l'Interrégionale wallonne. Le camarade Michel Denys est sortant et rééligible. Les candidatures sont à adresser sous pli recommandé au camarade Michel Denys pour le 1^{er} novembre 2015 au plus tard.

Congrès extraordinaire

L'Interrégionale wallonne organisera un Congrès extraordinaire le 2 décembre 2015 afin de procéder à l'élection d'un secrétaire permanent.

TRIBUNE**SOMMAIRE****Infos GÉNÉRALES**

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les (bons) sentiments ne suffisent pas
- 4 / Mobilisation • Virage au bout de l'enfer !
- 6 / Citoyenneté • Clic-Gauche : Stop aux propos haineux sur l'Internet
- 7 / Le mot qui pue • Migrants
- 8 / IRB • La CGSP-Bruxelles en campagne pour les élections sociales

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 9 / Édito • Appel à la mobilisation !

Belgocontrol

- 10 / Service minimum à Belgocontrol

IBPT

- 13 / Négociations en cours pour une actualisation du paquet télécom et des modalités d'organisation du service de garde NCS

Dans nos régionales

- 15 / Interrégionale de Bruxelles • Congrès statutaire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11